

Image not found or type unknown



Salaire minima de la convention

Par **aze**, le **20/05/2011** à **16:52**

Bonjour,
Je suis en poste depuis plus d'un an convention des metier dela publicite
mon contrat de 39 heures
mon salaire brut 1365 plus 155€ d'heures supplémentaires
Le bareme de la convention est de 1543€ brut mensuel pour 35h
que dois je prendre en compte?
Devrais je percevoir 1543 +heures sup ?
ou les 1543 € prennent en compte les 39H
Merci

Par **Cornil**, le **25/05/2011** à **23:27**

Bonsoirr Aze
D'après ce que tu dis (je n'ai pas vérifié sur la convention), ton salaire minimal est bien de 1543 euros brut pour 35h, auquel doivent s'ajouter les heures sup (de 35 à 39), d'ailleurs défiscalisées et hors charges sociales
Bon courage et